

LE MANDRÉEN

Journal municipal d'information - Mai 2013 - n° 181



TOULON
PROVENCE
MÉDITERRANÉE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

4000

C'EST LE NOMBRE DE VISITEURS
QUI SE SONT PRESSÉS SUR

LE 3^{ÈME} SALON DE MODÈLES RÉDUITS ET VÉHICULES ANCIENS



La ville de SAINT-MANDRIER poursuit son action en matière d'information préventive sur les risques en préparant le DICRIM, « document d'information communal sur les risques majeurs ».

Le risque majeur se définit comme la survenue soudaine et quelquefois imprévue d'un événement d'origine naturelle (inondations, séismes, feux de forêt,...) ou technologique pouvant entraîner de graves conséquences sur les enjeux humains, matériels et/ou environnementaux. Par définition, le risque majeur se caractérise par une faible probabilité.

En matière d'information des risques majeurs, celle des citoyens est un élément primordial et s'avère indispensable afin d'anticiper et limiter les conséquences dommageables en cas de survenue d'une catastrophe. Ainsi, selon le Code de l'Environnement, cette information constitue un droit pour la population concernée par ces risques et les derniers textes réglementaires sur les risques naturels ont fait des institutions publiques (Préfectures, Mairies...) des acteurs centraux des risques naturels.

La municipalité met à jour le plan communal de sauvegarde qui permettra aux services communaux d'être opérationnels en cas de crise.

La finalité d'un tel document est de permettre d'accéder immédiatement aux consignes de sécurité afin d'adopter, aussi sûrement que possible, les bons réflexes en cas d'alerte, notamment en matière d'incendie.

En parallèle de ces actions, la municipalité vous invite à compléter la fiche de renseignements d'alerte à la population, insérée dans ce bulletin municipal, à compléter et à retourner en mairie.

La municipalité a le devoir d'informer la population et de mettre en place les moyens de protection les plus adaptés. Les habitants, en connaissant les risques qui les entourent et les consignes spécifiques à respecter, pourront ainsi mieux se protéger.

Gilles VINCENT
Maire,
Conseiller Général

Page 2	EDITO
Page 3-4	Actualités Municipales
Page 5	Environnement
Page 6	Libre Expression
Page 7	Jeunesse - Sports - Associations
Page 8	Culture-Associations

LE MANDREEN

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATION

DISPONIBLE SUR WWW.VILLE-SAINTMANDRIER.FR

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : GILLES VINCENT

DIRECTEUR DE LA RÉDACTION : VIRGINIE CARRE

RÉDACTION, CRÉATION GRAPHIQUE,

MISE EN PAGE : SERVICE VIE DE LA CITÉ

CRÉDIT PHOTOS : PATRICK LECONTE

SERVICE VIE DE LA CITÉ - CÉCILE GUILLEMOT

IMPRIMERIE JOUBERT - 06517 CARROS

AGENDA

MAI 2013

le 4 : **Concert** de l'OCTV, jazz et musiques de films à 20 h 30, théâtre Marc Baron. Entrée 8 €

le 5 : **Vide grenier** du Village

le 5 : **Carnaval** du Pin Rolland organisé par l'ADPE les Ti'Mandréens, O Tour du Monde et IMA...

le 7 : **Concert** "Les Danses Populaires Slaves" avec le quatuor Hermarque dans le cadre du Festival des Chapelles à 20 h 30, Chapelle du Pin Rolland, entrée 10 €

le 8 : **Commémoration** du 8 mai 1945 (voir p. 3)

le 12 : **Foire artisanale**, de 8 h à 19 h, place des Résistants

le 17 : **Vernissage** de l'exposition des membres de l'ANFEM

le 19 : **Vide grenier** du Pin Rolland

le 25 : **Théâtre** "Un fil à la patte", à 20 h 30, théâtre Marc Baron (voir p. 8)

JUIN 2013

le 2 : **Vide grenier** du Village

les 7, 8 et 9 : **Printemps du CIN.** Musique, expo, conférence, ateliers pratiques... Programme disponible à l'Office de Tourisme. Entrée libre par le CIN Nord

le 8 : **Tournoi** "Michel Chambelland", complexe Max Juvenal

le 9 : **Puces nautiques** et **Foire artisanale**, place des Résistants

le 9 : **Théâtre** par la Cie Presqu'île en scène, à 18 h, théâtre Marc Baron

le 14 : **Spectacle** de fin d'année du Collège avec la participation d'IMA... à 20 h 30, place des Résistants

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES

TIMIZAR Augustine	17/03/2013
MATHIEU Kylian	18/03/2013
AGOSTINETTI Aurore	22/03/2013

MARIAGES

Déborah COPPOLA – Julien DECAMP	06/04/2013
Maria Simone RIBEIRO BRAGA – David SIMONDET	13/04/2013

DECES

MASSON Veuve MATTEI Colette	20/03/2013	82 ans
DAVIN Emile	23/03/2013	78 ans
DI BENEDETTO Veuve AMBROGI Josephine	04/04/2013	93 ans
OREN Roger	07/04/2013	94 ans
SPOSINI Veuve AILLAUD Annie	09/04/2013	79 ans
MASSÈS Veuve NIVER Marie Rose	11/04/2013	87 ans
ERNANDEZ Epouse BANDIERA Yolande	12/04/2013	82 ans

PERMANENCE COMMUNALE
Elle est assurée 7j./7, de 18 h à 8 h par un agent de la Police municipale au 06.75.56.02.17
L'agent d'astreinte est chargé d'être votre interlocuteur pour tout problème technique ou de sécurité.

INFO → ÉNERGIE

L'ÉCOGESTE DU MOIS

Lors du remplacement des appareils électroménagers, faites votre choix à l'aide des étiquettes-énergie. Les classes A, A+ et A++ rassemblent les appareils les plus économes en énergie. L'étiquette mentionne également la consommation d'eau pour les lave-linge et lave-vaisselle et le niveau de bruit.

Vous venez de vous établir à Saint-Mandrier ?
Les nouveaux arrivants sur la commune sont invités à se présenter en mairie. A cette occasion, la municipalité mettra à leur disposition un guide d'accueil qui leur sera remis au Cabinet du Maire.

Actualités Municipales

L'ERMITAGE. DES NOUVELLES !

Alors que les employés municipaux s'emploient à aménager le deuxième appartement de la propriété, l'entreprise ISS missionnée par le Conservatoire du Littoral, s'est attaquée à la taille des 80 oliviers. Taille très courte pour reformer les oliviers qui n'avaient pas connu ce rafraîchissement depuis au moins trente ans. Ces bois nus se couvriront bientôt de feuilles vertes et c'est un nouveau départ pour eux. Dans les semaines qui viennent, la ferme verra sa façade refaite et les premiers arbres fruitiers seront plantés.

Enfin, le prochain Conseil Municipal devrait choisir l'entreprise en charge des travaux de toiture et façade de la maison de maître.

Le Maire



VIE PATRIOTIQUE

Mercredi 8 mai 2013

68^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945

10 h 20 : Rassemblement sur le parvis de l'église
10 h 30 : Office religieux en présence des drapeaux

11 h 20 : Cérémonie au monument aux morts
Vin d'honneur offert par les Anciens Combattants au square Jouvenceau.

Samedi 8 juin 2013

Journée d'hommage aux morts pour la France en Indochine

11 h 10 : Rassemblement devant la stèle du quai Kennedy

11 h 15 : Cérémonie à la stèle du quai Kennedy
11 h 30 : Cérémonie au monument aux morts

Vin d'honneur offert par l'Amicale des Nageurs de Combat au square Jouvenceau.

Mandréennes et mandréens venez nombreux pour partager ces moments d'hommage et de recueillement.

Jean KUHLMANN

Conseiller Municipal délégué aux Associations et Cérémonies patriotiques

ZONE BLEUE

Le stationnement en zone bleue 5 heures autour du port entre de nouveau en vigueur du 1^{er} mai au 30 septembre.

L'affichage du disque de stationnement européen sur le pare brise du véhicule est obligatoire. Ce disque est disponible (1€) à l'office de tourisme.



Bernard LHOMME

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

PERMANENCES DU DÉFENSEUR DES DROITS

Monsieur Guy Michalak, délégué du Défenseur des Droits pour le département du Var tient une permanence chaque 2^{ème} et 4^{ème} mardi du mois, à la Maison de la Justice et du Droit de la Seyne-sur-Mer (le Germinial A4 - Quartier Berthe).

INFO SECURITE

La mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer est dotée d'un système d'alerte à la population par appel automatique. L'objectif étant de vous informer d'un sinistre important déclaré sur la commune et des consignes de sécurité à suivre.

Nous cherchons donc à actualiser le répertoire de ce dispositif d'alerte par téléphone.

Vous trouverez ci-dessous une fiche qui nous permettra d'obtenir vos coordonnées, et de vous joindre en temps voulu. Cette fiche est à retourner au plus vite à la mairie de Saint-Mandrier-sur-Mer.

Cette fiche de recensement est également disponible en Mairie.

Bernard LHOMME

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité

Les numéros de téléphone resteront strictement confidentiels et uniquement utilisés pour les besoins d'une éventuelle alerte.

FICHE DE RECENSEMENT D'ALERTE A LA POPULATION (remplir en MAJUSCULES)

- Nouvelle inscription Modification

Je soussigné, NOM : Prénom :
Adresse :

souhaite, si la commune doit m'alerter en cas de sinistre, que soit(ent) utilisé(s) pour me prévenir, le(s) numéro(s) de téléphone suivant(s) :

1/ NUMÉROS D'ALERTE PRINCIPAUX : OU

2/ MON ADRESSE COURRIEL :@.....

3/ Cas particulier : Une personne du foyer fait l'objet d'un handicap ou d'une maladie nécessitant une intervention particulière :
 Oui Non

Si oui, veuillez mentionner le type de pathologie (surdité, incapacité à se déplacer, partielle ou totale, insuffisance respiratoire...) et l'âge de la personne concernée :

.....
.....

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le

Signature :

FICHE A REMPLIR ET A RETOURNER A LA MAIRIE - Place des Résistants - 83430 SAINT-MANDRIER-SUR-MER

Comme prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le signataire dispose du droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations le concernant, droit qu'il peut exercer à tout moment en s'adressant à la Mairie.

BUDGET MUNICIPAL

2013 : DES PROJETS STRUCTURANTS

1 - STADE G. LANERIERE - 70.000 €

- Aménagement de la salle polyvalente en tables, chaises et matériel pour l'Office de Tourisme pour la période d'été.
- Mise en place de tableaux dans les vestiaires pour la pédagogie avant match.
- Mise en place d'un défibrillateur (DSA).
- Acquisition d'un tableau de marquage du score durant les matchs.
- Finalisation du projet de mise en place d'une tribune.



2 - VOIRIE - 40.000 €

- Lancement du projet d'aménagement de l'accès écoles Louis Clément par l'ancien stade du village.

3 - SECURITE - 2.500 €

- Equipement des appartements municipaux de détecteurs de fumée.

4 - ENVIRONNEMENT FORÊT - 10.000 €

- Continuation des actions de contrôle de débroussaillage et de maintenance de la forêt communale avec l'ONF.

5 - VIDEO PROTECTION 30.000 €

- Actions complémentaires au système déjà installé pour endiguer, autant que faire se peut, la délinquance sur la Commune. Mise en



place de caméras zones : Quai Séverine et parking du Canon.

6 - L'ERMITAGE - 705.000 €



- Première phase des travaux sur la bâtisse et ses annexes : réfection des toitures, façades gros œuvre et menuiseries extérieures.
- Réalisation des VRD (Voirie, Réseaux et Divers).

7 - CIMETIERE LES PINS - 170.000 €

- Réalisation de la phase 2 des travaux d'agrandissement : réfection de l'entrée haute et création d'un jardin du souvenir.
- Réfection du mur de cheminement avec création de 40 niches funéraires.

8 - TRAVAUX DE BATIMENTS - 258.000 €

- Halle technique : étude d'un système eau chaude sanitaire.
- Mairie et salle de danse : réfection des huisseries.
- Salle Myrte : étude d'un système de chauffage.
- Mairie annexe : mise en place d'un défibrillateur.
- Réhabilitation locaux rue Frédéric Mistral.
- Étude de réhabilitation maison chemin des mimosas.
- Réalisation de bureaux au CTM.
- Réorganisation fonctionnelle de l'Office de Tourisme.
- Remise à niveau stand de tir Marégau.

9 - TRAVAUX D'ELECTRICITE - 305.000 €

- Travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage public.

- Travaux de séparation public/privé sur l'éclairage public.
- Enfouissement de lignes avenue de la rade (partiel).
- Études pour le changement des candélabres, promenade Latouche Tréville.
- Mise en lumière des palmiers, place des Résistants.

10 - MATERIEL INFORMATIQUE - 45.000 €

- Renouvellement de notre infrastructure matérielle et achat de logiciels.

11 - ACQUISITION DE VEHICULES - 32.400 €

- Achat d'un nettoyeur haute pression.



12 - ACQUISITION MARINE - 220.000 €

- Achat batterie basse et salle Nachin.

13 - PROJET DE RESTAURANT SCOLAIRE - 300.000 €

- Mise en place du contrat de maîtrise d'œuvre.

14 - PARKING DU CANON - 157.000 €

- Étude de consolidation et réalisation de l'interface parking/front de mer.

15 - ACCESSIBILITE PMR - 5.000 €

- Continuation des travaux d'adaptation de voirie.

16 - PLAGES DU CANON ET DE LA VIEILLE - 6.635,41 €

- Mise en place sur chacune d'elles, d'une borne d'appel d'urgence reliée directement au poste de secours du Touring.

Gérard HOEHN

Adjoint au Maire chargé des Travaux

ALIMENTATION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

1. Puits de Verlaque : Le dossier administratif et technique a été remis à l'ARS (Agence Régionale de la Santé) avec l'avis de son hydrologue. Nous attendons l'accord définitif de cet organisme confirmant la régularisation de ce puits. Notre fermier est prêt à engager les travaux définis lors de la mise en place de la nouvelle Délégation de Service Public (DSP).

2. Comme prévu dans la nouvelle DSP, notre

fermier (Société VEO-LIA) met en place pour les mandréennes et les mandréens qui le souhaitent, une demi-journée de réception pour l'accueil clientèle afin de traiter les éventuels problèmes administratifs, techniques ou financiers concernant la distribution et l'alimentation en eau propre des usagers. La demi-journée convenue sera **tous les mardis après midi de 14 h à 17 h, dans la salle d'attente du BME** (à côté du poste de police).

Gérard HOEHN
Adjoint au Maire
chargé des Travaux

Inscriptions dans les écoles Année scolaire 2013-2014

Pour l'inscription de votre enfant, présentez-vous en Mairie les :

- ☞ lundi 13, mardi 14, jeudi 16 et vendredi 17 mai, de 13 h 30 à 17 h,
- ☞ Le mercredi 15 mai, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h,
- ☞ le samedi 18 mai de 9 h à 12 h.

Muni :

- du livret de famille,
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- d'une dérogation délivrée par la commune de domicile pour les enfants domiciliés hors commune,
- du jugement de divorce (en cas de séparation).

Colette DEMIERRE, Conseillère Municipale
déléguée aux Affaires Scolaires

Le dernier week-end de mars, au Square Marc Baron, la municipalité en association avec "Les Amis de la Maquette Mandréenne", a organisé le 3^{ème} Salon de modèles réduits et Véhicules anciens. Nous tenons à remercier M. François DELE-COUR qui nous a fait l'honneur de sa présence et le bonheur des visiteurs présents ainsi que tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette belle manifestation.

Fabienne BALS, Conseillère Municipale
déléguée aux Festivités



Le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 25 mars 2013.

Toutes les réunions du Conseil, annoncées par voie d'affichage et par voie de presse, sont ouvertes au public ; celui-ci ne peut troubler l'ordre public et le déroulement des débats par ses interventions.

Les principales délibérations portent sur les points suivants :

- Vote des Comptes de Gestion 2012 du percepteur sur les budgets de la commune et de l'eau ;
- Vote des Comptes Administratifs 2012 de la commune et de l'eau ;
- Affectation du résultat de fonctionnement 2012 aux budgets de la commune et de l'eau ;
- Vote des Budgets Primitifs 2013 de la commune et de l'eau ;
- Vote des subventions aux associations mandréennes et des participations aux organismes extérieurs ;
- Signature de conventions avec les associations dont la subvention est supérieure à 23.000 € ;
- Renouvellement de l'adhésion à VAR EQUITABLE ;
- Adhésion à l'association française du Conseil des Communes et Régions d'Europe ;
- Vote des taux des 3 taxes locales inchangés ;
- Fixation du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères : 7,74 au lieu de 7,98 ;
- Création d'une autorisation de programme pour la réhabilitation de L'Ermitage ;
- Fixation du coût d'utilisation du bus municipal ;
- Fixation de la redevance et des droits de passage sur le domaine public par les opérateurs de télécommunications ;
- Prise en charge des frais de déplacement dans le cadre du jumelage avec Procida ;

- Fixation de la période de baignade surveillée : du 1^{er} juillet au 4 septembre ;
- Création d'une commission extra-municipale de la culture ;
- Mise en place d'un processus de verbalisation électronique sur Saint Mandrier ;
- Approbation après avis favorable du commissaire-enquêteur de la modification du POS pour la construction du nouveau restaurant scolaire ;
- Informations par le maire sur les attributions de marchés de moins de 20.000 € : réalisation de « passages bateau » sur les trottoirs, acquisition de lunettes 3D pour le cinéma, remplacement de l'écran de projection du cinéma et aménagement du local du distributeur automatique bancaire de Pin Rolland ;
- Demande de dérogation pour appliquer la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014-2015 ;
- Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole de Danse de Saint-Mandrier.

Sur 37 délibérations (hors vote des subventions aux associations) donnant lieu à vote, 23 ont été votées à l'unanimité / 2 avec 4 abstentions / 2 avec 3 abstentions / 3 avec 2 abstentions / 1 avec 1 abstention / 1 avec 4 contre / 2 avec 3 contre et 1 abstention / 1 avec 2 contre et 2 abstentions / 1 avec 1 contre et 3 abstentions / 1 avec 1 contre et 4 abstentions.

Pour les 57 subventions aux associations : 50 à l'unanimité / 1 avec 1 abstention / 1 avec 2 abstentions / 2 avec 3 abstentions / 1 avec 1 contre / 2 avec 1 contre et 2 abstentions.

Un compte-rendu analytique de chaque séance du Conseil Municipal est affiché sur le tableau devant la Mairie sous huitaine et peut être consulté sur place par l'ensemble des citoyens, ainsi que tout rapport et compte-rendu.

Michel MARIN
Adjoint au Maire

Environnement

DES RUCHES SUR LA PRESQU'ÎLE ?

Partout dans le monde l'inquiétude grandit quant à la survie des abeilles. Chacun sait que, outre leur production de miel, les abeilles ont un rôle déterminant dans la pollinisation des plantes et l'on attribue à Einstein l'observation que, sans abeilles sur terre, l'homme n'aurait plus que quelques années à vivre.



Nous avons donc accueilli avec grand plaisir la proposition de deux apiculteurs d'implanter quelques ruches dans la forêt communale. Le choix des lieux d'implantation est en cours d'instruction afin d'éviter tout impact négatif pour les promeneurs, les riverains et les chasseurs. Notre géographie bien particulière permettra peut-être de mettre ces ruches hors d'atteinte des parasites et ces abeilles pourraient en plus bénéficier de la bio diversité de notre presqu'île

QUEL TRIEUR ÊTES-VOUS ?

Que signifie le logo point vert ?

- A - L'emballage est recyclé
- B - L'emballage est recyclable
- C - Le fabricant du produit contribue financièrement au recyclage des emballages ménagers

Réponse C : Une entreprise appose le Point Vert sur un emballage lorsqu'elle participe financièrement au programme français de valorisation des emballages ménagers. Attention, cela ne veut pas forcément dire que l'emballage est recyclable !

CARACTÉRISATION ?

Le jeudi 7 mars, nous étions, les représentants de la commune, du Sittomat et du prestataire Véolia, dans les locaux de leur centre de tri à la Seyne-sur-Mer pour une opération de "caractérisation". C'est ici qu'arrivent tous les camions de collecte en porte à porte : les papiers cartons le mardi et les bouteilles en plastique le jeudi.

En quoi consiste la "caractérisation" ?

Le contenu complet du camion va être examiné pour déterminer notamment, et cela nous concerne directement, le pourcentage de refus. Ce pourcentage sera appliqué forfaitairement jusqu'à la prochaine caractérisation.

Pourquoi ce pourcentage nous concerne-t-il ?

Il est essentiel puisque les refus

ne seront pas recyclés et qu'ils partiront à l'incinération. Ce n'est pas ce que souhaitent les mandréens quand ils font le tri sélectif.

Que contiennent ces refus ?

Tous les plastiques qui ne sont pas un contenant pouvant avoir un bouchon : barquettes, pot de yaourt, emballages, plastiques divers, tuyaux, chaises... et surtout, car le poids du liquide a un très fort impact : les bouteilles en plastique non vidées.

Résultats de la dernière caractérisation :

Sur 460 kilos de plastiques contenus dans la benne, 135 kilos ont été refusés. C'est beaucoup !

Nous sommes les premiers des communes de l'agglomération TPM par habitant et par an pour la collecte des plastiques et nous pouvons faire mieux !

Libre Expression

Quelques précisions : Nous, élus de la liste MVTE, n'avons que faire des excuses de M. le Maire qui ne sont que des tentatives grossières de justifier des propos inqualifiables tenus en séance du Conseil Municipal. Que M. le Maire apprenne à se maîtriser et les choses se passeront beaucoup mieux.

Gestion communale : Maintenant finis les faux-semblants, raisonnons par strate, **Mandréens, savez-vous qu'à Saint-Mandrier :**

- Depuis 2001, les impôts ont augmenté de 35 % !
- L'imposition est de 25 % supérieure à la moyenne nationale !
- La pression fiscale est supérieure de 19,83 % à la moyenne nationale !

Pour plus de détails et d'informations, consultez le site : www.mvte.org

Restaurant scolaire : Tout le monde est d'accord ; la sécurité et le bien-être des enfants sont primordiaux, mais son coût de 3 millions d'euros

Quelques précisions :

Eh bien une fois de plus, les élus d'opposition MVTE à défaut de faire des propositions ne s'attaquent qu'aux personnes.

Bien évidemment, ces élus prennent leurs désirs pour des réalités car mes propos sur leur version tronquée du compte rendu du Conseil Municipal n'étaient en aucun cas des excuses mais des explications pour que la population puisse elle-même juger de leur mauvaise foi.

Quant à la « maîtrise de soi », Monsieur LIGER-BELAIR devrait se l'appliquer car son attitude agressive depuis son arrivée au Conseil Municipal en est l'expression inverse.

Gestion communale :

Les élus d'opposition MVTE voudraient laisser croire à la population que notre commune est mal gérée et nous accusent d'avoir augmenté les impôts de 35 % depuis 2001.

Nous pouvons nous demander compte tenu de leurs affirmations s'ils viennent d'arriver sur la commune ou si le budget communal leur est totalement étranger.

En effet, le taux de la taxe d'habitation, des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties n'ont pas augmenté depuis 2002.

Par ailleurs, ces taux sont nettement inférieurs aux taux moyens des communes de la même strate comme l'indiquent les données établies par le ministère du budget :

Impôt local	Tx d'imposition à Saint-Mandrier	Tx moyen des communes de la même strate démographique
Taxe d'habitation	11,5 %	14,33 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	16,51 %	20,98 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	47,98 %	58,01 %

Enfin, on peut se demander au vu de ces chiffres officiels, si les assertions des élus d'opposition MVTE s'inscrivent dans une campagne de désinformation ou s'ils révèlent leur incompétence.

Dans le premier cas, ils mentent délibérément et de manière éhontée aux

est déraisonnable. Bien sûr, M. le Maire nous affirmera que le Conseil Général en financera la moitié, même si tel est le cas, au mieux la commune doublera son endettement, ce qui est totalement irresponsable. La commune n'étant pas aujourd'hui lourdement endettée, dans la conjoncture économique où nous nous trouvons, il est bon de maintenir cette situation. Le coût du projet doit être impérativement revu.

Éthique et transparence : En écho aux remous qui mobilisent les médias au moment où nous écrivons ces lignes et afin d'éviter l'amalgame, nous invitons M. le Maire à déclarer son patrimoine et le détail des opérations immobilières réalisées sur la commune au cours de ses mandats successifs. Il ne serait pas envisageable que M. le Maire ne donne pas l'exemple, M. ESPOSITO, quant à lui, très attaché à la transparence le fera dans le prochain Mandréen.

Les élus MVTE : Jacques ESPOSITO, Francis LIGER-BELAIR, Louis LESTHEVENON

mandréens, dans le deuxième cas, ils font preuve qu'ils sont incapables d'analyser des éléments budgétaires et donc de prétendre gérer la commune.

Restaurant scolaire :

Pour accueillir les élèves du Collège (250) et de l'école élémentaire Louis Clément, et confectionner les repas pour l'ensemble des établissements scolaires du Village et du Pin Rolland, les normes et la réglementation imposent un dimensionnement.

Ce restaurant permettra en outre au Collège de bénéficier d'un préau qui n'existe pas aujourd'hui. Tout cela a un coût.

Les élus d'opposition MVTE trouvent le coût du projet déraisonnable. Soit, mais nous attendons alors leur contre proposition. Nous noterons cependant qu'ils reconnaissent que la commune n'est pas « lourdement endettée ». C'est justement pour nous permettre de souscrire des emprunts lorsque l'investissement le mérite.

Selon eux, l'endettement doublera, ce qui est faux car même si nous devons emprunter 1 million d'euros pour la construction du restaurant scolaire, le ratio d'endettement par habitant serait de 334,80 euros soit la moitié moins que les communes de la même strate (874 euros par habitant)

Éthique et transparence :

Les élus d'opposition MVTE me font beaucoup d'honneur en m'élevant au niveau des ministres ou des parlementaires car la future Loi sur la moralisation de la vie politique ne concerne que ces élus.

La comparaison de mon patrimoine avec celui de Monsieur ESPOSITO est bien sûr ridicule car je ne suis pas un « Tanguy » qui à 40 ans se félicite d'être encore logé chez ses parents comme le déclarait Monsieur ESPOSITO lors de la dernière campagne électorale.

Cela pourrait d'ailleurs être considéré comme une preuve d'immaturation de sa part car heureusement pour lui, il n'est pas à classer dans le cas des personnes nécessiteuses qui, elles, sont obligées de subir cette situation.

Par contre, un aveu pour montrer le ridicule de cette demande : j'avoue être propriétaire d'un très beau bateau, dont je suis fier, c'est mon pointu et tous les mandréens ont pu me voir à sa barre participer avec lui à la Fête de la Saint Pierre ou au Vire-Vire.

Le Maire

Pour plus d'informations, consultez le blog de Gilles VINCENT : www.gilles-vincent.com

Je renouvelle mes plus sincères condoléances à la famille de Mme Victorine Bertrand dite « Rinette » qui fait partie de la mémoire de notre village. L'agglomération toulonnaise qui rassemble plus de 400 000 h. a besoin d'un réseau de transports en commun plus performant et accessible pécuniairement. Selon le ministère de la santé, en France, en 2011, 12 millions de

personnes ont été exposées à la pollution, aux particules fines provenant principalement des gaz d'échappement et jugées responsables de 42000 décès/an. Toulon est la ville la plus polluée de France (source ADEME), la gratuité des transports n'est pas une utopie, elle s'applique déjà dans de nombreuses agglomérations dont Aubagne, depuis 2009 le nombre de voyageurs a

augmenté de 142 %. Cette gratuité a été financée grâce à l'augmentation modérée du versement transport, une cotisation que sont redevables les entreprises.

Jean-Marie JEGOU, élu Demain Saint-Mandrier Gauche Unie et Écologie : jmjegou@orange.fr / 04.94.63.60.35

Quelques précisions :

Le réseau de TPM Transport accueille chaque année plus de 20 millions de voyageurs dont 10% sur les navettes maritimes.

C'est un des réseaux les moins chers et des plus performants de France.

Concernant la pollution, M. JEGOU oublie de préciser que l'agglomération de Toulon est sous le vent des pollutions au dioxyde de soufre venant de l'agglomération marseillaise.

Quant à la gratuité des transports c'est une utopie, Aubagne n'est pas comparable à l'agglomération toulonnaise. Chaque année, c'est près de 50 millions d'euros que l'agglomération doit verser au gestionnaire pour équilibrer les comptes. Enfin, pour 1,50 €, les habitants peuvent se déplacer d'un bout à l'autre de l'agglomération. Avec les abonnements, on peut tomber jusqu'à 50 centimes d'euros pour des étudiants.

Le Maire

Jeunesse - Sport - Associations

LE COLLÈGE AU SECOURS DE LA PLAGE ! Sensibiliser, éduquer, former

Les générations de demain sont les enfants d'aujourd'hui. Il est important qu'ils connaissent les enjeux environnementaux des années à venir et qu'ils permettent de faire évoluer les comportements vers un développement durable. Dans ce cadre, les élèves de sixième du collège Louis Clément ont participé à la campagne annuelle « Initiative Océane ». Ce programme éducatif initié par l'association Surfrider Foundation Europe a pour objectif la sensibilisation à la protection du littoral et l'éducation à l'éco-citoyenneté à travers la préservation des littoraux. L'action s'est déroulée à la plage Sainte

Asile de Pin Rolland. Et c'est dans la joie et la bonne humeur, en compagnie de courageux volontaires, que nos petits mandréens se sont adonnés à une récolte encore bien fructueuse de débris divers et variés.

Encore un grand merci à vous.

Guillaume HENNEMANN
Professeur de SVT



Entourés de leurs parents, grands-parents et même d'une arrière grand-mère les enfants des "Colibris" ont fêté Carnaval dans les rues du village. Danses et goûter convivial ont clôturé cette belle journée ensoleillée. L'équipe des Colibris, Structure Multi-Accueil Creux Saint Georges, Saint-Mandrier. Tél : 04.94.63.67.95



"NOUS", les grands des Lucioles sommes partis à la rencontre des poneys dans la forêt de Janas...

Nous avons caressé et pansé les poneys et pour notre plus grand bonheur, nous avons fait une petite promenade sur le dos de Lady, Pipi-May et Peluche.

Alexia, Marina, Maélie, Aaron, Axel, Manoa, Marius, Natan, Noah, Quentin.



LES PROCHAINES BALADES DE L'UNION TOURISTIQUE LES AMIS DE LA NATURE

05/05/2013 : Puget-Ville / Rocbaron
12/05/2013 : Le Gros Cerveau
19/05/2013 : La Roquebrussanne, Source des Orris
26/05/2013 : Siou Blanc
02/06/2013 : La Sainte Baume
09/06/2013 : Plage de Bonnegrâce - Le Brusac

Renseignements :
06 65 20 34 79

Roland DUCHER
Président

L'ÉQUIPE POWER SIX du collège Louis Clément remercie ses sponsors et collaborateurs

Nous sommes des collégiens de 3^{ème}, et nous participons dans le cadre de la découverte professionnelle au projet "Course en Cours". Comme une écurie de compétition automobile, nous avons imaginé et conçu une mini voiture de course innovante, la plus rapide, nous l'espérons, sur ligne droite.

Nous remercions nos différents sponsors et collaborateurs qui ont permis l'élaboration de notre projet :

- M. Le Maire Gilles Vincent et la commune de Saint-Mandrier pour le financement des travaux d'impressions ;



- Probace Meditech qui nous prête le stand ;
- Le Garage du Port pour la peinture de la carrosserie de la voiture ;
- Le Village de la Com' et Mme Emilie Tranchant de la Boîte à Mots pour leurs conseils en communication ;
- La Boucherie du Pin Rolland et La Cave Mandréenne pour leur participation financière ;
- Le Club de Modélisme Mandréen pour la réalisation de l'axe des roues.

Un grand merci à tous !!!

L'équipe Power 6
Alessi, Jason, Luca, Maxime,
Nicolas, Olivier

Judi 4 Avril, pendant la Semaine du Développement Durable les élèves de CM1 de Mme Scussel ont été invités par l'APE, l'association qui organise "Marchons vers l'école", à assister à l'opération Rade propre.

Une fois par an, des plongeurs de la Marine Nationale sont mis à la disposition de la mairie pour nettoyer le port de ses déchets. Avant d'aller sur le port, Mme Barès a passé un diaporama qui montrait la rade, les animaux qui y vivent, et la densité de population au fil des années... Comme aujourd'hui on est très nombreux à vivre autour de la rade il faut apprendre à respecter la nature pour qu'elle "dure" en bonne santé.

Ensuite les élèves sont allés sur le port pour voir les déchets ramassés par les plongeurs : des canettes, une bâche, une bicyclette, une boîte à outils complète, des bouteilles en plastique, une barrière, des fils électriques, des pneus, des mégots de cigarettes.

De retour en classe, M. Ecochard, engagé dans la protection de la rade de Toulon a répondu aux nombreuses questions des enfants. Il a raconté que quand il était petit, les enfants n'avaient pas d'éducation à l'environnement ; Maintenant les enfants savent ce qu'il faut faire pour garder la planète en bonne santé, tout en y vivant et en exploitant ses ressources.

Alors, il faut donner l'exemple !

Article réalisé par la classe de CM1
de l'École Louis Clément



1^{ER} ET 4^{ÈME} PRIX, DES SÉLECTIONS À DES FINALES NATIONALES POUR LES JEUNES SCIENTIFIQUES...

Les élèves des ateliers sciences du collège Louis Clément ont réalisé une très belle performance en remportant les 1^{er} et 4^{ème} prix du concours "Faites de la Science".

Les collégiens se sont confrontés à des équipes composées d'élèves des collèges et des lycées du Var lors d'une joute scientifique ce mercredi 27 mars à l'Université du Sud Toulon Var.

Nos jeunes scientifiques ont exposé oralement leur projet devant un jury composé de chercheurs qui n'a pas hésité à leur poser de nombreuses questions embarrassantes.

Les vainqueurs, composés d'élèves de quatrième et de troisième, disputeront la finale nationale du concours qui aura lieu le vendredi 31 mai à La Rochelle. Ils ont également été sélectionnés pour défendre leur projet dans le cadre du concours « CGénial » à Paris le 25 mai.

Un grand bravo à tous les participants.

Philippe MANCINI
Collège Louis Clément

Culture - Loisirs - Associations

LES ARTISTES D'IMA... ONT ÉTÉ À L'HONNEUR

Du 29 mars au 7 avril 2013, les petits et grands, membres de l'association IMA..., ont pu faire découvrir aux mandréens leurs œuvres.

Cette exposition qui regroupait les créations des enfants et des adultes effectuées de septembre 2012 à mars 2013, a eu beaucoup de succès.

On a pu découvrir la nouvelle section adulte ouverte en septembre. Tableaux de sable de Tahiti, découpage, meuble en carton, broderie sur carte, village de Noël illuminé, un éventail de créations toutes plus belles les unes que les autres.

N'oublions pas les œuvres du plus jeune adhérent, Baptiste 7 mois, qui fait partie des enfants dans la section Baby Art...

Comme l'a dit le petit Timoé de la section enfant lors du discours du vernissage, « (...) Toutes les créations artistiques des élèves de Nathalie étaient à déguster avec les yeux et sans modération » (...)

Nathalie CHAUBET, Présidente



FÊTE DES VOISINS

La fête des voisins aura lieu cette année le vendredi 31 mai prochain.

N'hésitez surtout pas à vous regrouper avec d'autres voisins pour organiser ensemble cette soirée !

Chacun pourra apporter quelque chose (quiche, boissons, gâteau...).

Des affiches et des invitations sont à votre disposition à l'Office de Tourisme.



L'ASSOCIATION NAUTIQUE DE SAINT MANDRIER A BIEN REDÉMARRÉ L'ANNÉE 2013

Avec le 1^{er} mai, l'ANSM ouvre sa saison nautique par la Régate du Muguet, qui réunit chaque année plus de 60 voiliers et 300 équipiers. Nous espérons que cette année encore, nos voiliers, et particulièrement "Ville de Saint-Mandrier", sauront se distinguer.

Puis, ce sera le départ des voiliers pour des destinations plus lointaines. Croatie, Île d'Elbe, Grèce, Corse et Sicile. Au moins l'un de nos voiliers relâchera aussi à Procida, fin juin, dans le cadre du jumelage.

Autres activités : formations et sorties pêche ainsi que rallyes nautiques ouverts aux voiliers comme aux motonauts.

N'oublions pas qu'une man-

dreenne de l'association, Sandrine Vachette, effectue actuellement un tour du monde quasiment en solitaire. Son retour est prévu pour début septembre. Tous renseignements, le samedi matin de 11 h à 12 h au CLUB, sous la capitainerie, quai Séverine, à Saint-Mandrier. Visitez aussi notre site : ansmvar.fr ansmcom83@gmail.com

Philippe ANDRAUD



"UN FIL À LA PATTE"

De Georges FEYDEAU, ou comment se débarrasser de sa maîtresse.

Par la Compagnie La Godille, mise en scène, Denis Houdayer

Comment un grand séducteur comme Bois d'Enghien, amant de la célèbre chanteuse Lucette Gautier, va-t-il faire pour se débarrasser de sa maîtresse, son but étant de se marier avec une riche héritière ?

Ce simple argument est le fil conducteur de toute cette histoire où les qui-proquos, les impairs, les maladroites et les chausse-trapes entravent le projet de Bois d'Enghien.

Une histoire de fou, menée tambour battant, dans une farandole de situations burlesques qui engendre le rire et la bonne humeur.

Samedi 25 mai 2013 à 20 h 30

Théâtre Marc Baron

Entrée 12 €,

Réservations : 06.72.15.39.19



La chorale "Alléluia" se mobilise pour l'association "Homéopathes Sans Frontières", le dimanche 5 mai à 16 h, en l'église de Saint-Mandrier. Elle sera accompagnée pour ce concert de la chorale "Provence Arc-en-Ciel" de Sanary.

"Homéopathes Sans Frontières" est une association dont le but est d'ouvrir l'accès aux soins pour tous, de former à l'homéopathie des personnels de santé ayant en charge les plus démunis, d'assurer la formation des formateurs et de soutenir des projets de développement et mener des recherches autour de la thérapie homéopathique.

Les missions internationales actuelles sont situées au Sénégal, au Bénin (Nord et Sud), au Burkina Faso, en Guinée et au Maroc. Entrée : 5 €

Chorale



L'association Les Bruissements de Saint Mandrier organise son Assemblée Générale, le Dimanche 26 mai 2013

au restaurant l'Hacienda, Forêt de Janas à La Seyne pour son 15^{ème} anniversaire. Cette réunion sera suivie d'un repas dansant.

Gabriel BESSON, Président

06 37 80 54 10

Les marcheurs de l'Association Pin Rolland Marégaux Vert-Bois vous

donnent rendez-vous tous les mardis matins pour une marche découverte, de 8 h 30 à 12 h.

Philippe de BROSSARD, Président

04.94.06.04.26

